

Construire son document unique d'évaluation des risques

Objectifs de la formation

Améliorer la prévention des risques sur son exploitation et se mettre en règle vis-à-vis de la réglementation

Déroulé

Mercredi 12 novembre 2014 / 9h-12h30 / CAVAILLON

Connaître la réglementation en vigueur sur la prévention des risques en agriculture.

Évaluation des risques : l'essentiel de la réglementation.

Méthodologie de construction du document unique d'évaluation des risques (DUER).

Travail personnel entre les séances : commencer à rédiger son DUER

Vendredi 21 novembre 2014 / 9h-17h / CAVAILLON

Vérification du contenu du DUER de chaque stagiaire.

Construction du plan d'action prévention.

Zoom sur l'accueil des travailleurs saisonniers.

Prévention vis-à-vis des risques « santé » sur l'exploitation agricole.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1,5 jour(s)

Date limite d'inscription 07/11/2014

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Gratuit pour les agriculteurs et les personnes en cours d'installation, autre public nous contacter

Plus de renseignements

Pauline Raguenet

adear84@orange.fr

Adear 84

15 avenue Pierre Grand

MIN 51

84953 Cavailon Cedex

04 90 74 19 86

06 33 68 29 70

Dates, lieux et intervenants

12 nov 2014

09:00 - 12:30 (3,5hrs)

Adear 84 15 avenue Pierre Grand MIN 51

84953 Cavailon

Laetitia Dumas, service prévention MSA Alpes Vaucluse

21 nov 2014

09:00 - 17:00 (7hrs)

Adear 84 15 avenue Pierre Grand MIN 51

84953 Cavailon

Laetitia Dumas, service prévention MSA Alpes Vaucluse

Financier(s)

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Date de naissance _____

Intitulé de la formation : _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR de Vaucluse

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))